



Arrêt des prélèvements, huissiers, litige

Par **Kierra**, le **16/01/2014** à **07:17**

Bonjour,

29 Mai 2013, mon père assure un véhicule afin que je puisse m'en servir occasionnellement sans qu'il n'y ait trop de frais à ma charge. Il a donc souscrit au contrat en passant par un courtier à Corbie mais je suis la personne qui règle tous les frais.

01 Juillet 2013, je fais un premier chèque pour le règlement des frais de courtage et les trois premiers mois d'assurance (mai, juin, juillet)

12 Août 2013, un premier prélèvement est effectué sur mon compte par la compagnie d'assurance Allianz.

Depuis, il n'y a plus eu aucun prélèvement, sans que je n'ai fait une quelconque opposition ou quoi que ce soit sur mon compte.

Mais je ne m'en suis rendu compte que depuis que cette semaine.

Mon père a reçu une lettre d'huissiers le 29/11/2013 concernant une assurance Gan pour non paiement et exige donc que l'on règle 202,86€. Ne comprenant pas, puisque nous n'avons pas d'assurance à proprement parlée chez GAN, il n'y a pas prêté attention pensant à un malentendu.

Mon père a tout de même contacté notre courtier à plusieurs reprises afin d'avoir des explications, il ne daignait pas répondre.

06 Décembre 2013, mon père lui envoie des photos du courrier qu'il a reçu, il n'y a toujours pas de réponse de sa part.

09 Janvier 2014, il reçoit de nouveau une lettre des huissiers et s'inquiète donc sérieusement de cette histoire. Il arrive ENFIN à joindre notre courtier et comprend que la Compagnie GAN

ASSURANCES relevait en réalité de Allianz et donc que ces huissiers concernaient cette fameuse assurance automobile souscrite en mai 2013.

Or, aujourd'hui les huissiers de justice demandent de payer 203,83€ ET je ne sais pas à quoi correspond cette somme puisqu'ils demandent 202,86€ depuis le 29/11/2013 et que si c'était seulement vis à vis des prélèvements mensuels pour septembre, octobre, novembre, ça ne serait que de 75,90€.

Et d'après ce que j'ai compris par mon courtier, je vais devoir continuer à payer les mensualités de l'assurance alors que la voiture n'est apparemment plus assurée.

Le fait que les prélèvements n'aient pas eu lieu n'est en rien dû à une action de ma part concernant ces prélèvements, et nous n'avons jamais été appelé par le courtier ou l'assurance pour nous prévenir qu'il y avait eu un problème avec les prélèvements.

D'après mon courtier, il y aurait eu un problème avec les prélèvements parce que des papiers seraient arrivés trop tard. Or, j'ai envoyé en temps et en heure les papiers que me demandait mon courtier, papiers qu'ils devaient en partie envoyer à Allianz.

Donc, si je reconstitue correctement les fait, ce litige a lieu parce-que mon courtier n'a pas envoyé les papiers (probablement ceux pour le prélèvement) correctement puisque je faisais ABSOLUMENT TOUT passer par lui ?

Par **chaber**, le **16/01/2014** à **07:56**

bonjour

[citation]29 Mai 2013, mon père assure un véhicule afin que je puisse m'en servir occasionnellement sans qu'il n'y ait trop de frais à ma charge[/citation]qu'appelez-vous occasionnellement? (aller au Lycée ou en fac).

[citation]12 Août 2013, un premier prélèvement est effectué sur mon compte par la compagnie d'assurance Allianz.

Depuis, il n'y a plus eu aucun prélèvement, sans que je n'ai fait une quelconque opposition ou quoi que ce soit sur mon compte. Mais je ne m'en suis rendu compte que depuis que cette semaine. [/citation]Il faudrait mieux suivre votre compte. vous auriez pu vous en inquiéter avant que les choses se compliquent.

[citation]Mon père a reçu quatre lettres d'huissiers concernant une assurance Gan pour non paiement. Ne comprenant pas[/citation]votre père aurait pu réagir, comme souscripteur, dès la LR que l'assureur lui a adressée.

J'ose espérer pour vous que le contrat n'a pas été résilié pour non paiement.

Néanmoins il faut demander à votre courtier pourquoi Allianz puis GAN, par LRAR, sachant qu'un courtier représente son client.

Par **Kierra**, le **16/01/2014** à **08:05**

-Occasionnellement signifie l'utiliser pour aller faire mes courses, partir en week-end ou faire

des trajets exceptionnels. Je prends le bus et le train dès que cela est possible.
-Je l'ai bien compris pour mes comptes, j'ai jamais été très bonne en gestion. Mais il fallait qu'une chose pareille arrive pour que ça me fasse réagir...
-D'après notre courtier, le contrat a apparemment été résilié pour non paiement. Qu'est ce que cela entraîne?
-Si j'ai bien compris, Allianz a racheté Gan d'où les problèmes de compréhension

Par **chaber**, le **16/01/2014** à **09:57**

bonjour,
si vous avez été résiliée, donc pour non-paiement, vous roulez actuellement sans assurance.

Le premier fautif est votre père, souscripteur, qui aurait dû réagir à la lettre de mise en demeure.

Les poursuites de l'assureur seront à son encontre car il est seul connu.

Par **Kierra**, le **16/01/2014** à **13:37**

Je sais c'est bien pour cela que ma voiture est immobilisée depuis le début de la semaine..

Et donc, il n'y a aucun moyen de réglé ce problème ? Je dois payer point?

Par **chaber**, le **16/01/2014** à **16:44**

bonjour

les poursuites éventuelles seront exécutées envers votre père, le souscripteur du contrat

Par **Allianz France**, le **17/01/2014** à **11:41**

Bonjour,

Pourriez-vous svp m'adresser à l'aide de dialogweb@allianz.fr l'ensemble de vos coordonnées et le numéro de contrat concerné pour que je puisse faire parvenir votre demande très rapidement à une équipe dédiée ? En vous remerciant. Bien Cordialement.

Arnaud P.